

Vice-président marques de reconnaissance

« JE PROMETS » 2018-2019 DU CENTENAIRE

MEMBRE INDIVIDUEL

Critères

- Parrainer un nouveau membre;
- Participer à un projet de club;
- Soumettre un témoignage / une « histoire Optimiste » à Optimist International;

Reconnaissance

- Épinglette avec le logo « Je promets » du centenaire.



GOUVERNEUR

Critères

- Décrocher personnellement la marque de reconnaissance du Membre individuel;
- 20 % des membres du club décrochent la marque de reconnaissance du Membre individuel;

Reconnaissance

- Article avec le logo « Je promets » du centenaire (à déterminer).



VICE-PRÉSIDENT INTERNATIONAL

Critères

- Décrocher personnellement la marque de reconnaissance du Membre individuel;
- 20 % des gouverneurs décrochent la marque de reconnaissance du Gouverneur;

Reconnaissance

- Article avec le logo « Je promets » du centenaire (à déterminer).



Marque de reconnaissance Départ en flèche du centenaire
(promouvoir la participation au congrès et la croissance)

DATE BUTOIR DU 31 MARS/FIN DU 2E TRIMESTRE

GOVERNOR / DISTRICT

Critères

- Fonder deux nouveaux clubs adultes;
- +15 membres à la fin du 2e trimestre;

Reconnaissance

- Chaque membre du district est admissible à une inscription de 100 \$ au congrès de Louisville.



DISTRICT DISTINGUÉ DU CENTENAIRE

Critères

- Honor Club requirements +
- Net +10 in Membership
- Build a New Adult Club
- \$100 unrestricted contribution to Foundation

Reconnaissance

- Banner Patch and Certificate (President and Secretary-Treasurer)
- Article avec le logo « Je promets » du centenaire (à déterminer).



Reconnaitances trimestrielles de l'année 2018-2019/ incitatifs pour les gouverneurs et vice-présidents

T1 – Belmont Stakes

T2 – Preakness

T3 – Kentucky Derby (coïncide avec le congrès de Louisville)

T4 / fin de l'année – Triple Couronne

- Les points seront cumulés par trimestre.
- Reconnaissance pour le meilleur gouverneur de chaque région et pour les 2 meilleurs vice-présidents durant chaque trimestre (1^{er} au 3^e trimestre).
 1. Dix (10) points par fondation d'un nouveau club (adulte ou JOI).
 2. Un (1) point par ajout d'un nouveau membre adulte incluant les membres fondateurs (aucun membre JOI).
 3. Liste des 120 jours – dix (10) points pour chaque district, dont deux clubs ou moins sont inscrits sur la liste à la fin du trimestre.
 4. Bonus : quinze (15) points pour chaque district, dont aucun club n'est inscrit sur la liste des 120 jours à la fin du trimestre.
 5. Fondations – un (1) point pour chaque don sans restriction de 200 \$ donné soit à la FOI ou à la FOEC au cours du trimestre avec une limite de dix (10) points par trimestre.
- Les reconnaissances du 4e trimestre se baseront sur la croissance cumulative totale tel qu'indiqué sur le tableau indicateur et seront remises aux 10 meilleurs gouverneurs et les deux meilleurs vice-présidents.



Reconnaissance

- Stylo fait à la main avec logo du centenaire pour les gagnants trimestriels; les grands gagnants recevront une plaque gravée et pourront assister au Tournoi des champions de Golf junior Optimiste à l'automne 2019.

Mesure incitative pour le recrutement

Promotion « Retrouvailles » du centenaire

Objectif

- Accroître l'effectif par l'entremise d'une promotion spéciale en ciblant les anciens membres des clubs Optimistes et en se servant des célébrations du centenaire comme une occasion d'exploiter la fierté et l'enthousiasme des membres et de stimuler la croissance.

Public cible

- Anciens membres des clubs Optimistes.

Promotion

- 30 \$ pour une adhésion d'un an (couvre les frais de membres et les cotisations internationales, similaire à la mesure incitative des enseignants et du 30 \$ pour les moins de 30 ans);
- Échéance : année Optimiste 2018-2019.

Précision

- La promotion ne peut être utilisée qu'une seule fois pour un « ancien membre » (c'est-à-dire qu'un membre ne peut être retiré et ajouté à nouveau au cours de l'année au tarif de 30 \$);

Note : les mesures incitatives des enseignants et du 30 \$ pour les moins de 30 ans demeurent en vigueur 2018-2019.